

Délibération
n°2026.004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Nombre de
Conseillers

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2026

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline,
MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne,
TOUZERY Jean-Pierre

Objet:
Vote des taxes
2026

Absents avec procurations :

Mme FOURNIER Ophelie a donné procuration à M. TOUZERY Jean-Pierre.

Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Christin CARRE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales
- Les article 1636 sexies et 1639 A du Code général des Impôts

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux
d'imposition des taxes communales.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition tels que votés l'année
passée.

Taxe	Taux 2025	Taux 2026 (reconduit)
Foncier Bâti (TFB)	38,66 %	38,66 %
Foncier Non Bâti (TFNB)	27,49 %	27,49 %
Taxe d'Habitation (RS/LV)	21,86 %	21,86 %
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	22,55 %	22,55 %

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition 2026 tels que présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 février 2026

Le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, M. Christian CARRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 février 2026

